



## Déchets en Seine-Saint-Denis.

Le 25 janvier 2025

L'article du Code général des collectivités territoriales (article D2224-1 et suivants) impose aux collectivités de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport est un outil d'information aussi bien à destination des élus qu'à l'ensemble des citoyens de la collectivité. En Seine-Saint-Denis un débat est en général organisé autour de ce rapport dans les conseils territoriaux des mois de septembre/octobre mais le rapport est peu/pas mis à disposition des habitants à ce jour. Le coût du service public de gestion des déchets (SPGD) est pourtant un élément sensible du budget des collectivités alors que le cout aidé moyen hors taxe par habitant, évalué par l'ADEME, a grimpé de près de 17 % depuis 2020, pour s'établir à 127€ en 2023 en moyenne pondérée.

A l'exception de l'EPT (Etablissement Public Territorial) Est-Ensemble, les données sur les déchets de 2024 en Seine-Saint-Denis ne peuvent être confrontées ni à celles de l'ADEME ni à celles de l'ORDIF, le rapport 2025 des trois autres EPT du département n'étant toujours pas disponible. Seul le rapport 2024 est consultable pour Plaine Commune et Grand Paris Grand Est, alors que pour l'EPT Paris Terres d'Envol c'est uniquement un rapport global sur l'activité du territoire qui est présenté, très sommaire sur la gestion et la qualité du service public concernant les déchets. Pour l'EPT Paris Terres d'Envol le dernier rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets (RPQS) a été publié en 2021.

Malgré cette absence d'information une évaluation peut être établie sur la qualité de la gestion des déchets en Seine-Saint-Denis par une mesure comparative des bilans disponibles pour l'exercice 2023.

L'indicateur mesurant le poids de déchets exprimé en nombre de kilogrammes pour chaque habitant (Kg/Hab) pour les grandes familles de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) que sont les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles), emballages, verre, déchets alimentaires, végétaux, encombrants, déchèteries, est l'indicateur le plus significatif pour comparer les différents territoires. (Figure-1).

Le tableau de la figure-1 affiche les écarts importants de fonctionnement des différents EPT

de Seine-Saint-Denis alors que le tableau de la figure-2 révèle les trajectoires engagées depuis 2020 par chaque EPT pour la prévention et la réduction des déchets à la source.

	Paris Terres d'Envol	Grand Paris Grand Est	Est Ensemble	Plaine Commune	Seine Saint Denis	ORDIF (Ile de France)	ADEME
	Kilogramme par habitant (Kg/Hab)						
OMR	284	300	268	319	293	256	224
Emballage	34	36	27	19	29	41	53
Verre	8	12	13	7	10	21	33
Alimentaire	1	0	1	3	1	0	15
Végétaux	16	13	3	0	7	31	62
Encombrants	19	23	25	21	22	21	7
Déchèteries	111	70	60	75	78	69	157
	475	454	398	444	441	439	550
<i>Déchets collectés en 2023 (Source rapports d'activité des EPT/ORDIF/ADEME)</i>							
<b>Figure-1</b>							

	Paris Terres d'Envol	Grand Paris Grand Est	Est Ensemble	Plaine Commune				
	Kilogramme par habitant (Kg/Hab)							
	2020	2023	2020	2023				
OMR	303	284 <i>-6,2%</i>	297	300 <i>0,9%</i>	295	268 <i>-9,0%</i>	350	319 <i>-8,6%</i>
Emballage	33	34	35	36 <i>0,9%</i>	27	27	15	19
Verre	10	8	13	12 <i>-7,7%</i>	14	13	8	7
Alimentaire	0	1	0	0 <i>0,0%</i>	1	1	2	3
Végétaux	14	16	26	13 <i>-53,8%</i>	3	3	0	0
Encombrants	23	19	34	23 <i>-26,5%</i>	26	25	26	21
Déchèteries	94	111	61	70 <i>-18,0%</i>	62	60	71	75
<b>TOTAL</b>	<b>478</b>	<b>475</b> <i>-0,8%</i>	<b>467</b>	<b>454</b> <i>-2,7%</i>	<b>427</b>	<b>398</b> <i>-7,0%</i>	<b>471</b>	<b>444</b> <i>-5,7%</i>
<i>Evolution des déchets collectés de 2020 à 2023 (Source rapports d'activité des EPT)</i>								
<b>Figure-2</b>								

En premier lieu il faut noter que les différentes typologies d'habitat et d'organisation sociale ont un impact sur la mise en œuvre des procédures de collecte, compétence de chaque EPT,

et sur la qualité de ces collectes, responsabilité des citoyens. Les dernières données de l'IPR (Institut Paris Région) nous donnent une représentation de cette typologie<sup>1</sup>, en particulier sur le territoire de la MGP (Métropole du Grand Paris), résumée en figure-3.

Type de logement	Paris Terres d'Envol	Grand Paris Grand Est	Est Ensemble	Plaine Commune
<b>Pavillon Collectif</b>	37,3% 62,7%	32,2% 67,8%	14,5% 85,5%	11,5% 88,5%
<b>Parc Social</b>	31,9%	23,8%	39,2%	38,6%
<i>Source IPR</i>				
<b>Figure-3</b>				

La corrélation entre l'évolution de la performance de collecte pour chaque EPT entre 2020 et 2023 et la typologie de l'habitat et de la population doit être interrogée. Les EPT qui ont le plus progressé dans leur collecte, en particulier pour les OMR, ont un fort taux d'habitat collectif. Ces EPT, Est Ensemble et Plaine Commune, sont en zone urbaine dense qui ont un taux d'habitat collectif entre 86% et 89%, de même qu'un habitat social de près de 40%. En premier lieu ce constat va à l'encontre des idées reçues qui veulent démontrer que dans les quartiers populaires « on » ne sait pas trier et « on » jette les sacs poubelle par les fenêtres.

Ce constat est par ailleurs plutôt en accord avec un dernier sondage<sup>2</sup> réalisé par l'IFOP (institut Français d'Opinion Publique), pour le RAC (Réseau Action Climat) et le Secours Catholique – Caritas France, qui a mesuré que les quartiers populaires, QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) en particulier, sont plus sensibles à la transition écologique que la moyenne des Français.

En deuxième lieu ce constat de carence coïncide également avec l'enquête menée par SEPUR<sup>3</sup>, acteur majeur de la collecte des déchets sur nos territoires de Seine-Saint-Denis, qui mesure que deux ans après l'obligation de tri des biodéchets, la pratique en 2025 reste très insuffisante alors que plus de 4 Français sur 10 ne trient toujours pas ses biodéchets et que cette proportion progresse légèrement depuis 2024, date de mise en œuvre de cette obligation.

<sup>1</sup>[https://cartoviz.institutparisregion.fr/?id\\_appli=logement&x=655663.380383217&y=6860869.35667613&zoom=6](https://cartoviz.institutparisregion.fr/?id_appli=logement&x=655663.380383217&y=6860869.35667613&zoom=6)

<sup>2</sup>[https://reseaucationclimat.org/wp-content/uploads/2026/01/121996\\_ifop\\_action\\_climat\\_secours\\_catholique\\_ppt.pdf](https://reseaucationclimat.org/wp-content/uploads/2026/01/121996_ifop_action_climat_secours_catholique_ppt.pdf)

<sup>3</sup><https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2026/01/122012-presentation.pdf>

Le phénomène est particulièrement marqué en agglomération parisienne, les EPT Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est étant à ce titre les mauvais élèves de la région Île de France, tandis que la sensibilisation et la mise en œuvre de la collecte des déchets alimentaires restent lacunaires sur ces territoires. La prise en compte de cette obligation réglementaire est en particulier mise en évidence par SEPUR (Figure-4).

